

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 juin 2026

Nombre de Conseillers : 15 – En exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2026

Présents : 9

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin, à dix heures trente minutes,

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Vigeant (Vienne), se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des Pradelles en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la Présidence de Madame Corinne LAURENDEAU, Maire.

Étaient présents : Corinne LAURENDEAU, Anne-Marie LOMBARD, Jean-Michel BONNEAU, Geneviève BRAULT, Pascale BRIAND, Ghislain D'AUSBOURG, Gilles LAVALETTE, Pascal PAILLET, Anne LESCOT

Absents excusés : Jean-Marie CRUVEILHER procuration à Corinne LAURENDEAU
Yolande PLISSON procuration à Anne-Marie LOMBARD
Jean-Paul VAUTRAIN procuration à Jean-Michel BONNEAU
Myriam PICAUD procuration à Geneviève BRAULT
Lucie RUDA procuration à Anne LESCOT
Jean-Michel GILBERT

Mme Geneviève BRAULT a été élue secrétaire de séance

Le Quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 10 h 30.

- Arrête le procès-verbal de la réunion du 27 avril 2026
Ce document est envoyé à l'ensemble des membres avec la convocation du Conseil.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

1. Election des délégués du conseil municipal en vue des élections sénatoriales
2. Désignation d'un représentant de la commune à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la communauté de communes Vienne et Gartempe
3. Demande de subvention du RASED
4. Achat d'un tracteur suite à sinistre

QUESTIONS DIVERSES

Objet : Délibération 2026/05-06/037 : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2026-DCL/BER-204 du 20 mai 2026 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour l'élection des deux sénateurs de la Vienne le dimanche 27 septembre 2026 ;

Le conseil municipal a procédé à la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, conformément aux opérations et aux résultats décrits dans le procès-verbal annexé.

Délégués titulaires : Corinne LAURENDEAU
Anne-Marie LOMBARD
Jean-Michel BONNEAU

Délégués suppléants : Ghislain D'AUSBOURG
Pascal PAILLET
Anne LESCOT

OBJET : Délibération 2026/05-06/038 : Désignation d'un représentant de la commune à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N° CC.20266.59 du 7 mai 2026 qui fixe le nombre de membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à 55 soit un représentant par commune ;
Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation de Monsieur Jean-Marie CRUVEILHER, représentant de la commune au sein de la CLECT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal élit monsieur Jean-Marie CRUVEILHER pour représenter la commune à la CLECT de la Communauté de communes Vienne et Gartempe.

OBJET : Délibération 2026/05-06/039 : Demande de subvention RASED

Vu la demande de l'équipe du RASED de Lussac, qui intervient sur l'école du Vigeant, d'obtenir une subvention pour investir dans des protocoles de tests psychologiques pour accompagner les élèves les plus en difficulté.

Madame le Maire propose d'attribuer une subvention de 200 € au RASED.

Cette somme sera versée à l'OCCE (Association Office Central de la Coopération à l'école)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Vote à main levée 14 Pour)

- Accepte la proposition de Madame le Maire et vote la subvention de 200 €
- Dit que la dépense sera payée à l'article 65748 du budget 2026

OBJET : Délibération 2026/05-06/040 : Achat d'un tracteur suite au sinistre

Madame le Maire explique que le tracteur de la commune ayant pris feu lors du sinistre survenu le 27 avril 2026, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Jean-Michel BONNEAU expose le travail réalisé en amont auprès de diverses concessions et donne les informations concernant le remboursement par l'assurance.

Plusieurs devis ont été demandés et l'entreprise CHEVALERIAS a été retenue.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (vote à main levée 14 pour) le conseil municipal décide :

- D'approuver l'acquisition d'un tracteur neuf destiné à remplacer le matériel communal
- D'autoriser cette acquisition pour un montant de 102 000 € TTC
- De prendre acte de l'indemnisation versée par l'assurance à hauteur de 72 000 €
- De préciser que le tracteur sera financé par un prêt auprès du Crédit Agricole, pour un montant de 102 000 € sur une durée de 18 mois au taux de 0 %. La 1^{ère} échéance annuelle de 51 000€ sera prélevée en octobre 2026 et les frais de dossier seront de 250 €.
- D'autoriser Madame le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération
- De préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026.

Questions diverses :



Fin de la séance à 11 h 50

Secrétaire de séance
Geneviève BRAULT

Le Maire,
Corinne LAURENDEAU